LE GROUPE
NOUVEAU PARIS
POPULAIRE

2026 DFPE 252 - Amendement 01 :

Signataires : Sonia Chaouche, Sophia Chikirou, Emile Meunier, Rodrigo Arenas, Sophie de La Rochefoucauld, Sabrina Nouri, Christophe Prudhomme, Roland Timsit, Céline Verzeletti.

Dispositif:

L'article 31 du règlement, est complété par un alinéa ainsi rédigé : :

« Le projet d'établissement comprend un volet relatif à la prévention, au repérage et au signalement des violences. Il s'accompagne d'un plan d'un plan de renforcement des effectifs et de titularisation des professionnel·les chargés du repérage et du signalement des violences, dans les jardins d'enfants pédagogiques municipaux. Un bilan est présenté chaque année au conseil de Paris. »

Exposé des motifs :
Le présent amendement vise à intégrer au projet d'établissement des jardins d'enfants pédagogiques municipaux un volet consacré à la prévention, au repérage et au signalement des violences.

L'effectivité de ces missions suppose des équipes suffisamment nombreuses, stables et qualifiées. C'est pourquoi ce volet doit s'accompagner d'un plan de renforcement des effectifs et de titularisation des professionnel·les concernés.

La présentation annuelle d'un bilan au Conseil de Paris permettra enfin de suivre la mise en œuvre de ces engagements et d'en contrôler les résultats.